

J U I L L E T / A O U T 2 0 1 3

Projet de loi pour l'égalité femmes hommes :

« Le premier objectif est de mieux protéger les femmes contre les violences, un drame subi. Un drame d'autant plus douloureux qu'il est caché, en réalité, occulté par notre société qui ne veut pas regarder ces violences qui touchent tous les milieux sociaux, toutes les catégories ». François Hollande, le 7 mars 2013.

Descriptif de la réforme :

Mesure 1 : Renforcer le dispositif d'ordonnance de protection

Le projet de loi propose :

- Une délivrance des ordonnances de protection accélérée, la loi dira « dans les meilleurs délais » ce qui conduira les tribunaux à modifier leurs procédures
- Une durée maximale pour laquelle les mesures d'une ordonnance de protection sont prises portées de 4 à 6 mois
- L'éviction du conjoint violent du domicile et le maintien de la victime dans le logement.

Mesure 2 : Mettre fin au recours à la médiation pénale en cas de violence faites aux femmes

Le projet de loi prévoit que la médiation pénale soit exclue par principe et n'ont lieu qu'à la demande expresse de la victime. Elle sera, alors, doublée d'un rappel à la loi obligatoire. Ainsi la victime et l'auteur de violence ne seront plus placés sur un pied d'égalité, les risques d'emprise sur la victime seront limités et le conjoint davantage responsabilisé.

Mesure 3 : Généraliser le dispositif du téléphone grand danger

Le téléphone très grand danger ayant fait ses preuves lors des expérimentations locales, le projet de loi prévoit sa généralisation sur l'ensemble du territoire, à partir du 1^{er} janvier 2014.

Avec l'accord de la victime, ce dispositif peut permettre sa géolocalisation au moment où elle déclenche l'alerte.

Mesure 4 : Mettre en place les outils nécessaires au suivi des auteurs

Le projet de loi prévoit la création d'un stage et de prévention contre ces violences, indispensables pour prévenir au mieux la récidive en la matière.

Mesure 5 : Mieux lutter contre les violences psychologiques

Les associations soulignent que les violences psychologiques précèdent les violences physiques.

La loi du 9 juillet 2010 a intégré un nouvel article dans le code pénal visant à réprimer les violences psychologiques au sein du couple. Mais ce délit de harcèlement moral au sein du couple peine à s'appliquer. Le projet de loi a choisi d'élargir la définition de ce délit en remplaçant « agissement » par « comportement ou propos », pour que le juge puisse prendre en compte tous les éléments de preuves utiles.

Mesure 6 : Gratuité des titres de séjour pour les femmes étrangères

Les femmes étrangères sont généralement indigentes au moment où elles prennent la décision de quitter le mari au titre duquel elles bénéficiaient d'un titre de séjour pour « vie privée et familiale ». Les victimes seront dispensées des taxes et des droits de timbre lié au séjour, qui représentent plusieurs centaines d'euros. (La mesure porte sur le flux et sur le stock des demandes).

Mesure 7 : Permettre au CSA d'assurer le respect des droits des femmes dans les médias

Le projet de loi confère au CSA (Conseil supérieur de l'Audiovisuel) de nouvelles compétences afin qu'il veille, dans les programmes audiovisuels, à une juste représentation des femmes ainsi qu'à la promotion de l'image de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il veillera également à la lutte contre la diffusion de stéréotypes sexistes et contre la diffusion d'images dégradantes des femmes.

Départ Eva Peraldo : Directrice de Solidarité Femmes

Le 31 juillet et après 3 ans et demi d'investissement et de dévouement à l'association, Eva Peraldo quitte volontairement sa fonction de directrice pour réaliser des projets plus personnels, 3 ans et demi de pilotage marqué par d'exceptionnelles qualités, une exigence professionnelle et un respect des personnes.

En 2010, elle prend le poste de directrice et dirige l'équipe Agora, Starter et le chantier d'insertion L'Arbre Fruité avec succès. Aujourd'hui Solidarité Femmes est identifiée et reconnue pour son travail auprès des femmes victimes de violence et Eva Peraldo y a contribué que ce soit auprès du public ou des professionnels.

Toute l'équipe lui souhaite une très bonne continuation et qu'elle puisse s'accomplir.



Najat Vallaud- Belkacem à L'Arbre Fruité

Jeudi 25 juillet, la Ministre des Droits des Femmes s'est rendue à notre restaurant solidaire L'Arbre Fruité pour aller à la rencontre des femmes investies dans le quartier de la Villeneuve, accompagné par le Maire de la ville de Grenoble M. Destot et le Préfet de l'Isère M. Samuel.

Cette visite a été suivie d'une table ronde à la MJC Prémol avec des acteurs sociaux investis sur le quartier tels que Solidarité Femmes, Milena, la Régie de Quartier... pour échanger sur le thème de la situation et du rôle des femmes dans les cités, les problématiques de la paupérisation et de l'isolement des mères célibataires, des mariages arrangés, des grossesses précoces ont été notamment abordées..



Soirée d'été à la Villeneuve

Comme chaque année, des animations dans le cadre des soirées d'été ont été organisées au sein du quartier de la Villeneuve.

Cette année nous avons co-animé une activité jeux de société suivie d'un cinéma plein air place des Géants. « Les pirates ! Bons à rien, mauvais en tout », ont réuni plus d'une centaine de personnes.



Retour rencontre Israéliens quartier Rehovot :

3 Educateurs Israéliens sont venus à l'association pour échanger avec Sylvie Lafond (Educatrice de rue et membre du bureau de Solidarité Femmes), Eva Peraldo et Nicole Montmayeul (bénévole chez Solidarité femmes) sur les difficultés des quartiers, cet échange a été fructueux. Les éducateurs Israéliens estiment qu'il n'y a pas de progression à Rehovot. Ils constatent une dégradation de la situation des jeunes : problèmes d'alcool, déscolarisation notamment pour les filles, problèmes d'intégration. Ils ont plus particulièrement sollicité Mme Lafond : elle leur a conseillé de se concentrer sur des parcours individuels, elle a mentionné un accompagnement réussi auprès d'un jeune parti en montagne pour un job saisonnier, ce qui l'a fait sortir du quartier et de sa bande et encourage d'autres à faire de même.



Association membre de la fédération nationale Solidarités Femmes



SOLIDARITE FEMMES Le Trident D - 34 Avenue de l'Europe - 38100 Grenoble Tél : 04 76 40 50 10 - Fax : 04 76 22 74 83 - mail : solidarite.femmes.gre@wanadoo.fr